1 Introduction
2 Analyse des dangers : quick_dgraissantmsds_fr
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 2-butoxyéthanol
2.5.2 métasilicate de disodium
2.5.3 éthylendiaminetétraacétate de tétrasodium
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit quick_dgraissantmsds_fr
Company	MONDO SA/NV
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **quick_dgraissantmsds_fr**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : quick_dgraissantmsds_fr

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **quick_dgraissantmsds_fr**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	MONDO SA/NV
État physique	liquide
Forme	liquide (pas de poudre, grains, granulés, pastilles, pâte ou autre forme solide)
pH	13,0
Usage	Utilisation prévue : aucune utilisation identifiée dans la fiche de données de sécurité.
Date FDS	2016-01-18

La FDS date du 2016-01-18. Elle a donc 10 an(s).

La FDS ayant plus de 5 ans, il est *nécessaire* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

EmillA a identifié les erreurs de classification potentielles suivantes dans la FDS :

- La substance 2-butoxyéthanol devrait être classée H331 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes (SGH) :



Corrosif

Mentions de danger :

- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence :

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION:
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Transport :

- ADR : Classe 8
- RID : -
- ADN : -
- IMDG : -
- IATA : -
- UN : 1719

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : Retirer les vêtements contaminés, rincer abondamment la peau à l'eau claire (ou se doucher) et transporter immédiatement à l'hôpital.

eyes : Rincer d'abord longuement les yeux avec beaucoup d'eue (enlever les lentilles de contact si possible), puis transporter immédiatement chez un médecin.

ingestion : Laisser rincer la bouche, NE PAS provoquer de vomissements et transporter immédiatement à l’hôpital.

inhalation : Se tenir droit, respirer de l’air frais, se reposer et transporter immédiatement la victime à l’hôpital.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 2-butoxyéthanol

Identification

- N° CAS : 111-76-2
- N° EINECS : 203-905-0

Concentration :less or equal to 5.0

Dangers :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H331 Toxique par inhalation.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 20.0 - VLE-8h (mg/m³) : 98.0 - VLE-15min (ppm) : 50.0 - VLE-15min (mg/m³) : 246.0

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

FICHESeptembre 2024Fiche n°76 - 2-ButoxyéthanolFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« 2-Butoxyéthanol »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[3, 4] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.2 métasilicate de disodium

Identification

- N° CAS : 6834-92-0
- N° EINECS : 229-912-9

Concentration :less or equal to 5.0

Dangers :

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

FICHE2006Fiche n°259 - Métasilicate de disodiumFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Métasilicate de disodium »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[7, 10] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.3 éthylendiaminetétraacétate de tétrasodium

Identification

- N° CAS : 64-02-8
- N° EINECS : 200-573-9

Concentration :less or equal to 5.0

Dangers :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H332 Nocif par inhalation.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.3.1 PROPRIÉTÉS

FICHEJuillet 2021Fiche n°276 - EDTA et sel tétrasodiqueFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« EDTA et sel tétrasodique »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[2, 8-10] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants de protection des mains • Matériau : nitrile (norme EN 374) • Temps de passage recommandé : > 480 s (8 min) • Épaisseur : 0,35 mm
Yeux	Protection oculaire • Goggles ou lunettes antipoussière bien ajustées • Flacon rince-œil rempli d'eau pure à portée de main pour un rinçage immédiat en cas de contact (non une mesure de premiers secours mais un équipement de protection)
Peau	Gants de protection des mains • Matériau : nitrile (norme EN 374) • Temps de passage recommandé : > 480 s (8 min) • Épaisseur : 0,35 mm
Système respiratoire	Masques respiratoires / filtres • Ventilation d'extraction suffisante obligatoire • En présence de risques respiratoires, utiliser un masque épurateur approprié • Type recommandé : ABEK (conforme aux niveaux préjudiciables identifiés)
Corps	Vêtements de protection / combinaisons • Vêtements imperméables à porter pour éviter toute contamination cutanée ou par inhalation d'émanations • Le type exact dépend de la concentration et de la quantité de substances

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
	dangereuses présentes sur le lieu de travail (à définir en concertation avec le fabricant des gants)

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Traiter avec prudence afin d'éviter des fuites.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver dans un emballage bien fermé, dans un endroit fermé et bien ventilé, à l'abri du gel ; tenir séparé d'acides.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Utilisation prévue : aucune utilisation identifiée dans la fiche de données de sécurité.